

# SEVADEC

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations

*L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi 12 avril à 10h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND*

#### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de Mme DUMONT-DESEIGNE), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES (suppléant de Mme MARCQ), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS (suppléant de M. LOEUILLEUX).

#### ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par Mme FONTAINE), Brigitte MARCQ (suppléée par M. BONNINGUES), Messieurs Bruno DEJONGHE, Charles COUSIN (suppléé par M. LOUCHEZ), Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX (suppléé par M. SANDRAS), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Yves SANDRAS

### F5-04-2024 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES DECHETS DES PROFESSIONNELS RECUS EN DECHETERIES – MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération en date du 21 mars 2023, le Comité Syndical a modifié la tarification concernant les déchets des professionnels reçus en déchèterie, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, comme suit :

Tarification au passage → 1 passage par semaine	
Gravats / inertes	: 54 € H.T.
Déchets verts	: 56 € H.T.
Bois	: 61 € H.T.
Tout-venant	: 83 € H.T.
Plâtre	: 73 € H.T.
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: gratuit

Ces participations financières doivent être revues en fonction des prix des marchés de traitement des déchets ainsi qu'en raison de la mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (R.E.P.) incluant une prise en charge opérationnelle et financière des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (P.M.C.B.) comme le bois ou encore les gravats.

La nouvelle tarification pourrait être établie comme suit :

Tarification au passage → 1 passage par semaine

Tout-venant	: 83 € H.T.
Déchets verts	: 58 € H.T.
Bois	: gratuit
Gravats / inertes	: gratuit
Plâtre	: gratuit
Menuiseries vitrées	: gratuit
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: gratuit

La date de prise d'effet de cette tarification est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2024.

Cette tarification sera également applicable aux particuliers pour des apports au-delà de 60 passages par an.

Les professionnels n'ayant pas signé de convention pour la facturation seront refusés en déchèteries.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 28 mars 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la nouvelle tarification applicable aux professionnels comme indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et tous les actes y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
2020  
62101 SALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire  
Le 16/04/2024  
Certifié exact  
L'ordonnateur.